

DECISION N°24/2023

Objet : Fixation des nouveaux tarifs des cautions, des détériorations de salle ou de matériel, de pertes, vols, ou non nettoyage de matériel mis à disposition des associations

Monsieur Hussam AL MALLAK, Maire de la commune de Vailhauquès,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2122-22 N°2

Vu la délibération en date du 10/07/2020 par laquelle le conseil municipal délègue au maire ses attributions pour fixer les droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal

Considérant que la convention de mise à disposition à titre gratuit des locaux municipaux et du matériel qu'ils contiennent, prévoit le dépôt d'un cautionnement et la facturation en cas de dégradation, perte, vol, ou matériel rendu non nettoyé

Considérant que les associations peuvent avoir besoin de matériel supplémentaire et qu'il convient de mettre en place un système de cautionnement et de tarification pour tout matériel perdu, volé, dégradé ou rendu non nettoyé

DECIDE

Article 1 :

Le montant de la caution pour la mise à disposition des locaux municipaux et du matériel qu'ils contiennent est fixé à 750€. Cette caution sera encaissée en cas de dégradation des locaux, et si les sommes dues en cas de perte, vol, dégradation ou matériel non nettoyé, ne sont pas réglées.

Article 2 :

Concernant le matériel déjà présent dans la salle :

Une facturation sera appliquée en cas de perte, vol, dégradation, ou matériel rendu non nettoyé conformément aux montants définis à l'article 3 de la présente décision.

Concernant une demande de matériel supplémentaire :

Une caution sera demandée par type de matériel prêté conformément aux montants définis à l'article 3 de la présente décision.

En cas de perte, vol, dégradation ou matériel rendu non nettoyé, une facturation sera appliquée conformément aux montants définis à l'article 3

Article 3 :

Tarifs

Matériel (à l'unité)	Prix caution	Tarif dégradation	Tarif non nettoyé	Perte ou vol
Table Bois	180€	90€	18€	180€
Table Plastique	180€	90€	18€	180€
Chaise Pliante	60€	30€	6€	60€
Banc bois	80€	40€	8€	80€
Banc plastique	80€	40€	8€	80€
Barrière plastique	150€	75€		150€
Grille caddie	175€	87€		175€
Barrière toulousaine	100€	50€		100€
Sono (+2 micros + câble)	1100€	550€		1100€
Enceinte	700€	350€		700€
2 pieds enceinte	60€	30€		60€
Barnum (8x4)	1750€	875€		1750
Barnum (4x4)	900€	450€		900€
Vidéoprojecteur (+câbles)	500€	250€		500€
Enrouleur	50€	25€		50€
Chariot chaises	500€	250€		500€

Il sera rendu compte au conseil municipal, à sa prochaine séance, de la présente décision.

Fait à Vailhauquès, le 01/09/2023

Le Maire,
H. AL MALLAK



Acte rendu exécutoire après dépôt préfecture le
Affichage site internet de la commune le 09/09/23
Le maire, Hussam al mallak